

## NOUVELLES FRANCOPHONES

# Les magistrats et le droit international humanitaire en Afrique francophone

**Consultation d'experts organisée à Abidjan, du 5 au 8 septembre 2016, par la Délégation régionale du CICR en Côte d'Ivoire, en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), ainsi qu'avec les ministères des Affaires étrangères et de la Justice de Côte d'Ivoire.**

Du 5 au 8 septembre 2016, s'est tenue à Abidjan une consultation d'experts ayant réuni des magistrats issus de 15 États d'Afrique francophone : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Île Maurice, Mali, Niger, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sénégal et Togo.



Son Excellence Monsieur Abdallah Albert Toikeusse MABRI, ministre des Affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, entouré des magistrats participant au séminaire organisé par la Délégation du CICR à Abidjan.

Au-delà des magistrats y ayant pris part sous la bannière de leurs pays, cette consultation a également enregistré la participation d'une magistrate française, vice-présidente chargée de l'instruction au pôle crimes de guerre-crimes contre l'humanité du Tribunal de grande instance de Paris, ainsi que de quatre autres magistrats issus d'associations ou de réseaux francophones : l'Association internationale des procureurs et poursuivants francophones (AIPPF), l'Association des Hautes juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF), l'Association africaine des hautes juridictions francophones (AAHJF) et le Réseau africain francophone de formation judiciaire (RAFJ).

Initiée par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), cette consultation a été organisée en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), ainsi que les ministères des Affaires étrangères et de la Justice de l'État de Côte d'Ivoire.

En l'organisant, l'objectif principal poursuivi par le CICR et ses partenaires était d'avoir une meilleure compréhension du rôle des magistrats africains francophones dans l'interprétation, la mise en œuvre et le respect du droit international humanitaire (DIH), aux fins de renforcer, si besoin, leurs capacités dans ce domaine. Plus encore, il s'agissait de susciter un intérêt de leur part pour la mise en œuvre du DIH et de permettre un échange d'expériences et d'expertise dans ce cadre.

La consultation rassemblait en effet des magistrats issus de juridictions civiles ou militaires, impliqués dans la formation, la mise en œuvre ou la répression des violations du DIH au plan national, régional ou international.

Conduite suivant la règle de la *Chatham House*<sup>1</sup>, cette consultation a été organisée selon quatre grands axes :

1. Défis liés à la qualification juridique des conflits armés et aux infractions du DIH.
2. Contribution des magistrats à l'interprétation, la clarification, l'application et le développement du DIH et leur rôle en période de transition.
3. Interaction entre les tribunaux civils et militaires dans l'application du DIH et la coopération judiciaire entre les juridictions nationales et internationales.
4. Formation en DIH des magistrats.

Les documents de base, les cas pratiques et les principales questions avaient été préalablement adressés aux participants, ce qui leur a permis une participation active.

Au-delà de la qualité des magistrats participant à cette consultation, la présence des Ministres des Affaires étrangères et de la Justice, respectivement à l'ouverture et à la clôture, de même que celle du Professeur Théodor Méron, Président du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (MTPI) et ancien Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) à la conférence débat organisée en amont de cette consultation, aura sans nul doute contribué à lui donner un cachet particulier.

1 La règle de la *Chatham House* est une règle utilisée pour régler la confidentialité des informations échangées lors d'une réunion. Ainsi, quand une réunion, ou l'une de ses parties, se déroule sous la règle de la *Chatham House*, les participants sont libres d'utiliser les informations collectées à cette occasion, mais ils ne doivent révéler ni l'identité, ni l'affiliation des personnes à l'origine de ces informations, de même qu'ils ne doivent pas révéler l'identité des autres participants.

Suite aux mots de bienvenue adressés aux experts présents par Monsieur Jean-Jacques Tshamala, Chef de la Délégation régionale du CICR à Abidjan, Son Excellence Monsieur Abdallah Albert Toikeusse MABRI, Ministre des Affaires étrangères de la Côte d'Ivoire a rappelé, dans son discours d'ouverture, la responsabilité première des autorités nationales dans la mise en œuvre du DIH et a insisté sur le rôle particulier des magistrats, dont la formation s'avère plus que capitale à cette fin, tout comme la bonne coopération devant exister entre juridictions de divers ordres.

Quant à Son Excellence Monsieur Sansan Kambilé, Garde des Sceaux, Ministre de la justice, qui a procédé en fin de matinée du jeudi 8 septembre à la clôture de la consultation, il n'a pas manqué d'indiquer que le « jugement par les africains de leurs propres affaires... » passe indéniablement par une mise en œuvre effective du DIH par les autorités au plan national.

En ouverture de cette conférence d'experts, un débat, ouvert à un large public, a été consacré à : « Générer le respect du droit international humanitaire : le rôle des magistrats en Afrique francophone ». Celui-ci a débuté par une brillante présentation du Président du MTPI, Monsieur Theodor Meron, et s'est suivie d'un débat auquel ont participé : Monsieur le Juge Cheikh Ba, conseiller technique du ministre de la Justice du Sénégal, Monsieur Jean-Jacques Tshamala, Chef de la Délégation régionale du CICR à Abidjan, et le Colonel Mvondo Akoutou Jean Legrand, Directeur de la Justice militaire du Cameroun. Ce débat a été modéré par Mme Agnès Kraïdy, Présidente du Réseau des femmes journalistes et des professionnelles de la communication de Côte d'Ivoire (REFJPCI) et a suscité des échanges fructueux avec l'auditoire.

Ce débat a également permis à Ghislaine Doucet, responsable de la *Sélection française* de la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, de présenter et de mieux faire connaître cette publication, en Français, du CICR. Un exemplaire du numéro consacré à « Générer le respect du droit » a été gracieusement mis à disposition de chaque participant. Le CICR a par ailleurs encouragé la soumission de contributions à la *Revue* par les autorités judiciaires de l'Afrique de l'Ouest.

Cette consultation a rencontré un vif succès auprès des participants qui ont souligné que celle-ci avait permis de clarifier certains concepts de droit international humanitaire qui étaient jusque-là flous pour certains, contribuant ainsi au renforcement de leurs connaissances en la matière.

Ghislaine Doucet  
Responsable de la *Sélection française* de la *Revue*